

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Demande de dérogation mineure

Avis est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que le Conseil, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 9 novembre 2026 à 19 h 00 dans la salle du conseil, située au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Numéros de cadastre	Lot n° 3 557 062
Adresse civique	575 route 137 N
Zone	A-4
Nature de la demande	La présente demande de dérogation mineure vise à déroger à l'article 79.1, alinéa 4 et 6, du règlement de zonage 560-2017., afin de réduire de 150 m à 100 m la distance minimale requise entre un chenil et une habitation.
Effet de la demande	Cette demande a pour objectif de permettre l'implantation d'un nouveau bâtiment et enclos destiner aux activités du chenil et de mieux séparer les activités de l'entreprise de la résidence existante.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil, lors de la séance publique du 9 novembre 2026 à 19 h 00, relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 19^e jour du mois d’octobre 2026.

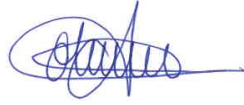


Andréa Olivarez
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Andréa Olivarez, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d’office avoir publié l’avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 19 octobre 2026, entre 8h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour du mois d’octobre 2026.



Andréa Olivarez
Directrice générale adjointe et Greffière-trésorière adjointe